

# PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE POULAINVILLE  
DEPARTEMENT DE LA SOMME

## EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

ARRETE LE

12/12/2012



APPROUVE LE

PIECE DU PLU

6.3



www.cittanovaville.fr tel: 02 10 08 11 80



## SOMMAIRE

<b>1. CADRE REGLEMENTAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>2. PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	<b>3</b>
2.1. LOCALISATION DU PROJET.....	3
2.2. DESCRIPTION SIMPLIFIÉE DU PROJET.....	6
<b>3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNÉS</b> .....	<b>13</b>
3.1. IDENTIFICATION (source inpn).....	13
3.2. LES OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION .....	17
<b>4. RELATION DU SITE DE PROJET AVEC LES ESPACES NATURA 2000</b> .....	<b>18</b>
4.1. TOPOGRAPHIE.....	18
4.2. HYDROGRAPHIE.....	19
4.3. TRAME VERTE ET BLEUE .....	20
<b>5. CONCLUSION</b> .....	<b>21</b>

# 1. CADRE REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et conformément à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle II) et leur décret d'application, la commune de Poulainville a réalisé une évaluation des incidences Natura 2000.

L'analyse des incidences sur l'environnement du plan local d'urbanisme de Poulainville permet d'évaluer l'impact de ce projet de planification urbaine inscrite à la liste nationale (liste 1) suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 (art. R414-19 du code de l'environnement) sur les sites Natura 2000 suivant :

- Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbin au titre de la directive « habitat, faune, flore » ;
- Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly : au titre de la directive « habitat, faune, flore »
- Etangs et marais du bassin de la Somme : au titre de la directive « oiseaux »

Le Plan Local d'Urbanisme est ainsi soumis au régime d'encadrement défini par :

- les articles 6 et 12 de la Directive « Habitats » n°92/43 précisé au droit de l'urbanisme et de l'environnement par :
  - ❖ l'article L. 414-4 du code l'environnement
  - ❖ l'article L. 121-10 et L. 122-4 du code de l'urbanisme

Le projet a été défini en étroite concertation avec la commune de Poulainville, les personnes publiques associées et le bureau d'étude Cittanova, permettant ainsi d'élaborer un projet d'urbanisme cohérent aux différentes échelles de territoire dans lequel il s'inscrit.

Conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement, le présent document contient :

Une présentation simplifiée du plan du projet et du programme, accompagnée d'un plan de la localisation du projet vis-à-vis du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être impactés

Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est susceptible ou non d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000, compte tenu de :

- Sa localisation
- La topographie
- L'hydrographie
- Le fonctionnement des écosystèmes (trame verte et bleue)
- Les caractéristiques de la zone Natura 2000 et leurs objectifs de conservation

Les différentes analyses sont accompagnées d'une production cartographique afin d'illustrer et localiser les différentes échelles de projet.

## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

### 2.1. LOCALISATION DU PROJET

Région : Picardie

Département : Somme

La commune de Poulainville bénéficie d'une situation favorable à son développement tant par sa proximité avec l'agglomération amiénoise que par la présence de la RN 25 qui traverse le territoire selon un axe Nord-Sud.

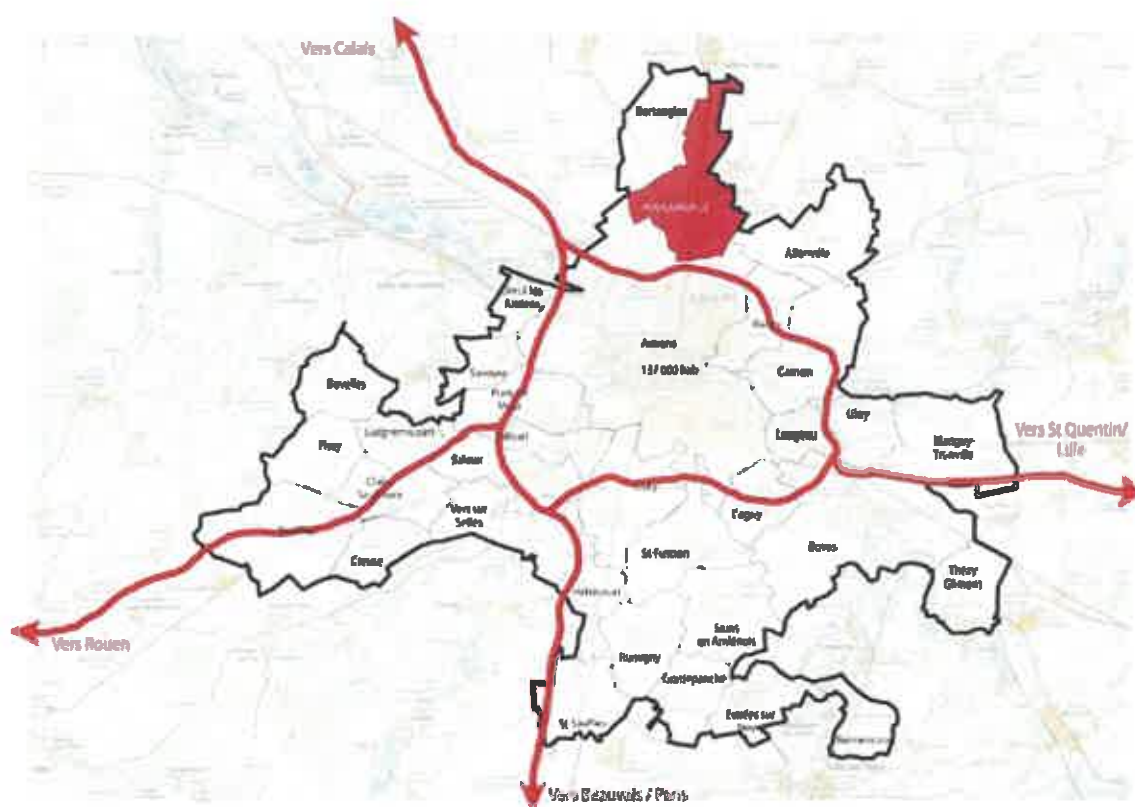


Figure 1. Contexte régional

L'évolution de l'urbanisation, aujourd'hui liée à ce positionnement géographique, est issue de l'activité agricole; les bâtiments agricoles le long de la route de Coisy l'illustrent. L'évolution des modes de vie et le développement des transports ont renforcé l'attractivité du territoire communal dans les années 1980. L'urbanisation s'est développée autour du centre-bourg à proximité de la RN25, axe de circulation qui permet de rejoindre l'agglomération amiénoise rapidement (en moins de dix minutes). Approuvé le 6 février 1998, le Plan d'Occupation des Sols ne permet pas à la commune de maîtriser l'aménagement futur du territoire et ne répond pas aux objectifs inscrits dans les documents supra-communaux. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de PLU de la commune de Poulainville. Au-delà de générer une dynamique à l'échelle de la commune, le projet a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes de l'ensemble de la population.

Le territoire communal s'étend sur une surface de 1260 hectares. La commune de Poulainville est marquée par nettement par un paysage et une occupation des sols agricoles.

Aucun zonage réglementaire d'espace naturel n'est recensé sur la commune de Poulainville. Les zonages réglementaires les plus proches sont :

- Le site Natura 2000 au titre de la directive « habitat, faune, flore » : Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbin à près de 8 km au sud de Poulainville.
- Le site Natura 2000 au titre de la directive « habitat, faune, flore » : Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly, à près de 11 km à l'ouest de la commune.
- Le site Natura 2000 au titre de la directive « oiseaux » : Etangs et marais du bassin de la Somme à près de 8 km au sud de la commune et à près de 11,5 km à l'ouest de la commune

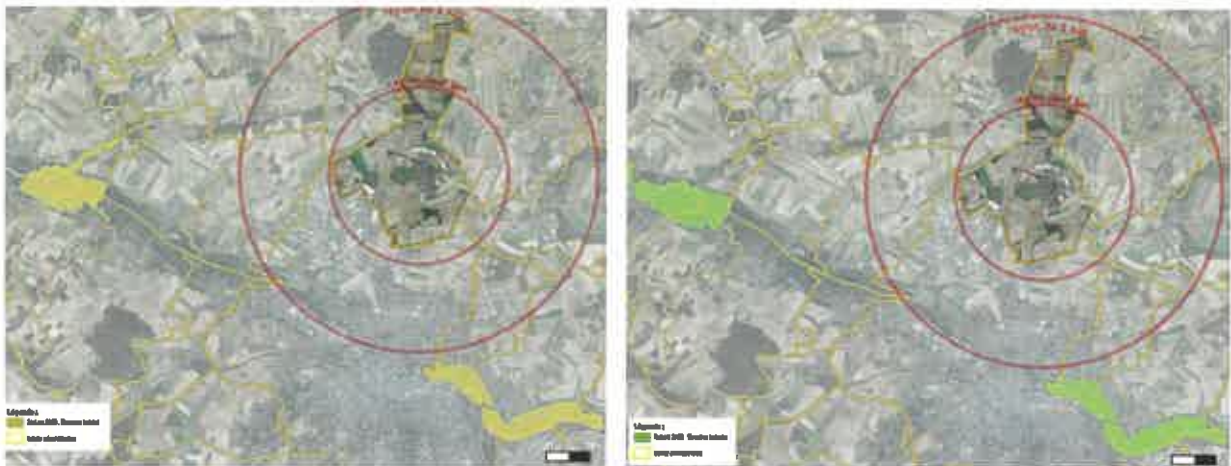


Figure 2. Positionnement de la commune par rapport aux espaces Natura 2000 (source inpn)

Il est intéressant de notifier la présence de Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (espaces inventoriés) dans un périmètre davantage rapproché que les espaces Natura 2000.

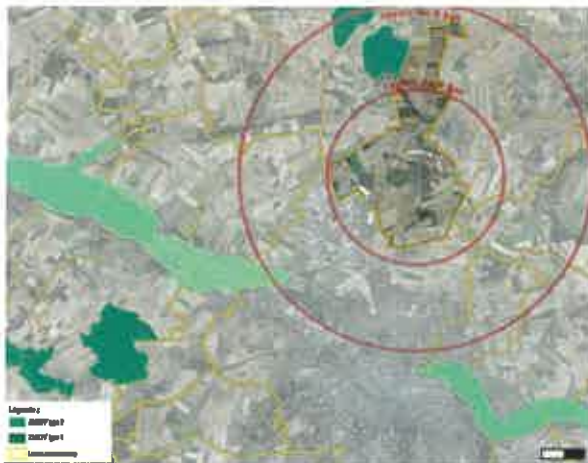


Figure 3. Positionnement de la commune par rapport aux espaces inventoriés ( source Inpn)



Les zones naturelles inventoriées les plus proches sont :

- La ZNIEFF de deuxième génération (type1) : Bois de Bertangles et Xavière dans un rayon de 4 à 5km des zones urbanisées de Poulainville
- La ZNIEFF de deuxième génération (type2) : Haute et moyenne vallée de la Somme entre Croix-Fonsommes et Abbeville comprise dans un rayon de près de 8 km du centre-bourg de Poulainville.



## 2.2. DESCRIPTION SIMPLIFIÉE DU PROJET

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la commune a établi les grandes orientations et les objectifs à atteindre dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables issus d'un diagnostic complet et de la concertation entre la municipalité, les personnes publiques associées et le bureau d'étude Cittanova. La traduction en terme de zonage et de consommation d'espace sont également résumé dans la présentation simplifiée du projet.

Le PADD s'organise autour de ces 6 grands axes :

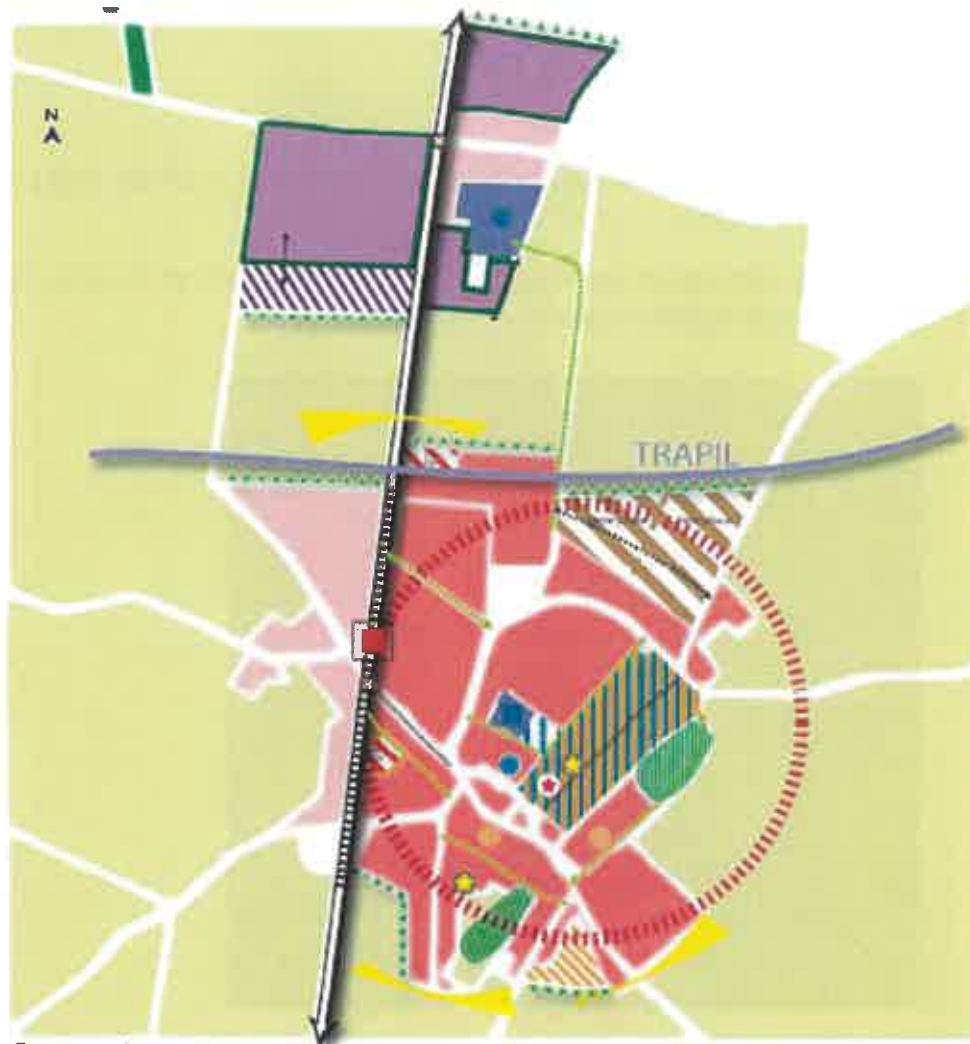
1. PERENNISER ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE ET COMMERCIAL
2. PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNE ET INTERGENERATIONNEL
3. VALORISER LE CADRE PAYSAGER ET LE PATRIMOINE
4. RENFORCER LA QUALITE DU CADRE DE VIE
5. FACILITER LES DEPLACEMENTS
6. GERER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Il se traduit et se résume sous forme cartographique de la façon suivante à l'échelle de la commune :



Figure 4. PADD de la commune de Poulainville à l'échelle de la commune





**Espaces naturels**

- Vigiler les frôles urbaines entre espace bâti & espace agricole
- Valoriser le secteur inondable en coulée verte
- Préserver les coupures d'urbanisation
- Intégrer de manière qualitative la zone du Ramponneau

**Espaces ruraux et agricoles**

- Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial
- Préserver les surfaces agricoles
- Protéger le patrimoine naturel et architectural (inscrit ou non), notamment route de Colzy

**Zones urbaines**

- Valoriser le centre-village et favoriser un développement urbain dans un périmètre proche des équipements publics
- Préserver et développer le tissu commercial
- Mettre en place une politique de valorisation de la rue de Colzy
- Densifier les zones urbanisées, valoriser les espaces vacants

**Déplacements**

- Limiter l'urbanisation dans les zones situées à l'opposé du centre-bourg et de la RN25
- Développer une offre commerciale (restaurants/hôtels) le long de la RN25
- Développer un pôle multiservice avec logements pour personnes âgées
- Développer l'urbanisation en encourageant les démarches d'urbanisme durable (densité, gestion alternative des eaux pluviales, déplacements doux, etc.)
- Réhabiliter et aménager les terrains communaux pour accueillir des logements à caractère social
- Permettre l'accueil d'une maison des associations
- Conforter les pôles d'équipements
- Permettre l'agrandissement de l'école
- Réaménager l'équipement du Ramponneau
- Assurer le développement de la zone économique du Ramponneau
- Développer l'urbanisation en développement des logements localisés notamment sociaux
- Réorganiser le stationnement dans le village
- Prévoir de nouvelles voies d'accès
- Aménager et mettre en valeur le «tour de ville»
- Développer les circulations douces
- Vigiler les accès et les carrefours
- Aménager et sécuriser les abords de la RN25

Figure 5. PADD de la commune à l'échelle du bourg



Ainsi, les moyens mis en œuvre dans le PLU afin de préserver les espaces naturels et agricoles et afin de concrétiser les grandes orientations du PADD sont les suivants :

#### *Concernant l'agriculture*

L'un des objectifs du PLU est de contribuer au maintien des activités agricoles sur le territoire communal et en accompagnant l'évolution des exploitations.

L'analyse fine des espaces interstitiels vacants dans le tissu urbain existant a été réalisée afin de limiter l'étalement urbain et ainsi préserver les espaces agricoles et naturels.



**Figure 6.** *Potentialités des espaces interstitiels vacants recensés sur Poulainville*

#### *Concernant les espaces naturels*

Par leur caractère naturel, deux secteurs (l'un situé dans le centre-bourg, l'autre concerne la partie sud du territoire) ont été classés en zone naturelle.

#### *Concernant le développement*

Issue d'une analyse de la croissance démographique et des différents phénomènes influant sur le parc de logements sur les dernières années ont permis d'évaluer un besoin de 126 logements durant la période 2007-2025, ces prévisions étant en accord avec les différents documents supra-communaux.

**La surface nécessaire pour satisfaire ces besoins en logements est estimée à 8.4 hectares.**

**Parmi ces 8.4 hectares, 2.20 hectares sont disponibles dans la trame bâtie actuelle.**

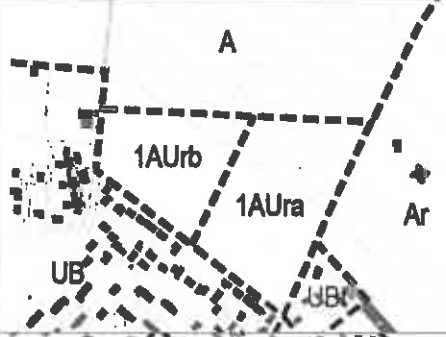
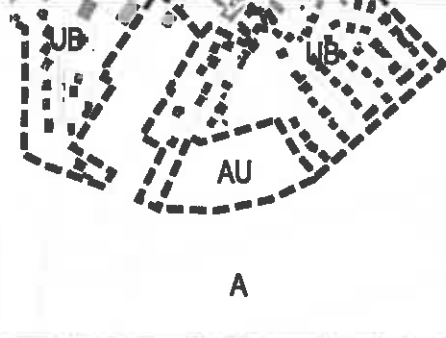

2.52 hectares ont été identifiés comme disponibles dans le centre-bourg. Ainsi, la superficie des zones d'extension urbaine à vocation d'habitat est limitée à 5.88 hectares.

Sur le plan économique, la commune souhaite permettre le développement des activités économiques en assurant l'accueil de nouvelles entreprises dans les potentialités urbaines existantes et en renforçant le tissu commercial dans le centre-bourg.

Le projet de développement de la commune engendre les consommations et la réaffectation d'une partie du foncier.

**Par le biais du PLU, la commune a clairement souhaité concilier le développement de l'urbanisation, la préservation des espaces agricoles et naturels et le maintien des paysages.**

Le projet de développement de la commune de Poulainville, traduit dans le PLU, engendre les consommations d'espaces suivantes :

PROJET DE PLU	SURFACE CONCERNEE PAR LA MODIFICATION
	<p>5.88 ha dont 0.9 ha qui sont non-constructibles</p> <p>La zone 1AUr créée est en continuité du tissu urbain existant</p>
	<p>1.38 ha</p> <p>La zone AU s'insère dans le tissu urbain existant et comble un espace interstitiel vacant entre deux zones déjà urbanisées, dont l'une peu structurée</p>
	<p>0.44 ha</p> <p>La zone AURs est insérée au tissu urbain existant. Elle était classée en zone urbaine au POS.</p>

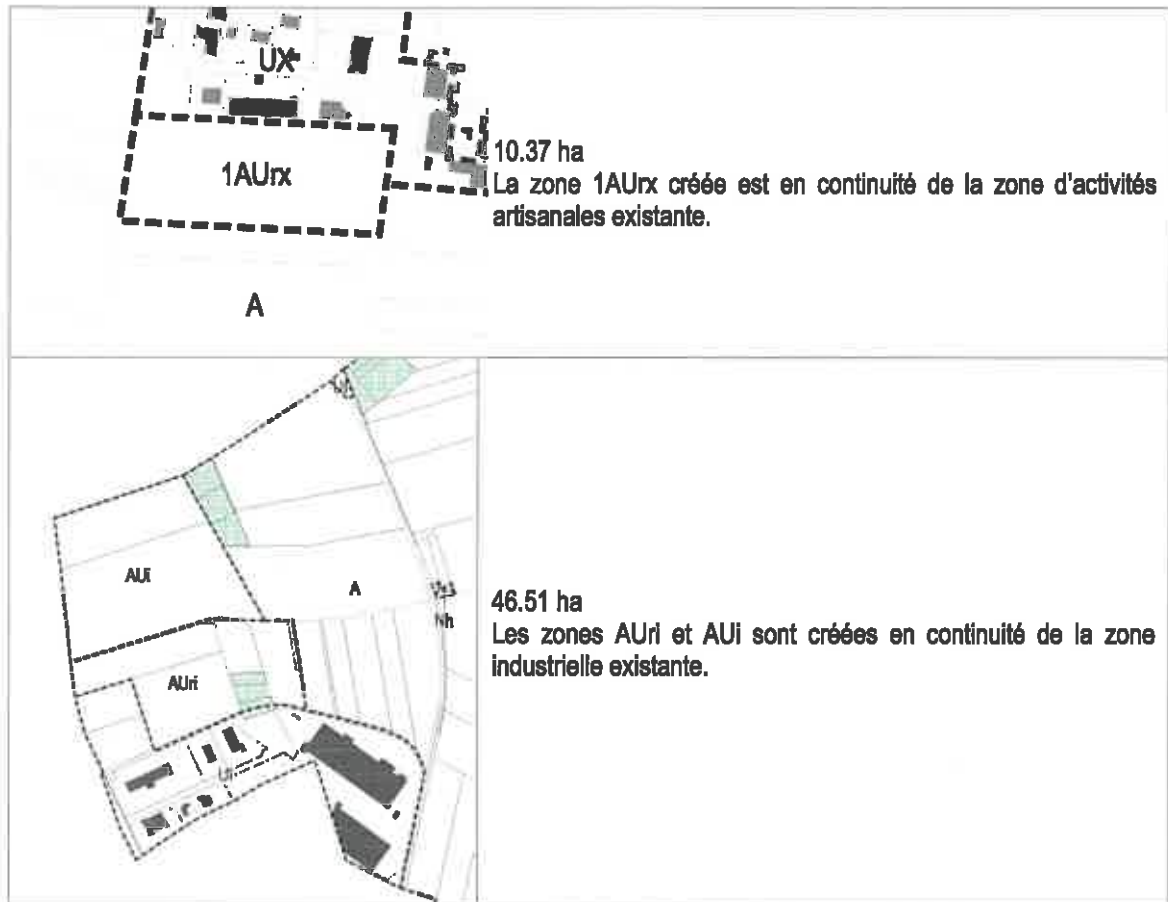
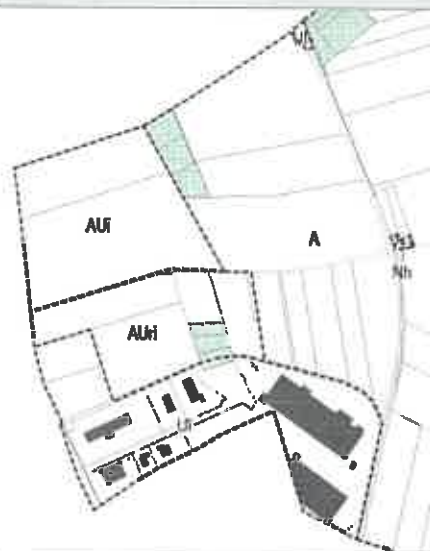


Figure 7. Etat des lieux de la consommation des espaces dans le cadre du PLU de Poulainville

Le projet de PLU réaffecte également du foncier, urbanisable au POS :

ZONES DESTINEES A L'URBANISATION AU POS REDUITES AU PROFIT DE LA ZONE AGRICOLE		
POS	Projet de PLU	Surface concernée par la modification
		56.68 ha
<p>La commune a choisi de réduire la zone d'extension du secteur industriel Nord d'Amiens.</p>		
		1.65 ha
<p>Ce secteur était en partie classé en zone urbaine dans le POS. Ce classement en zone N rend inconstructible le secteur.</p>		

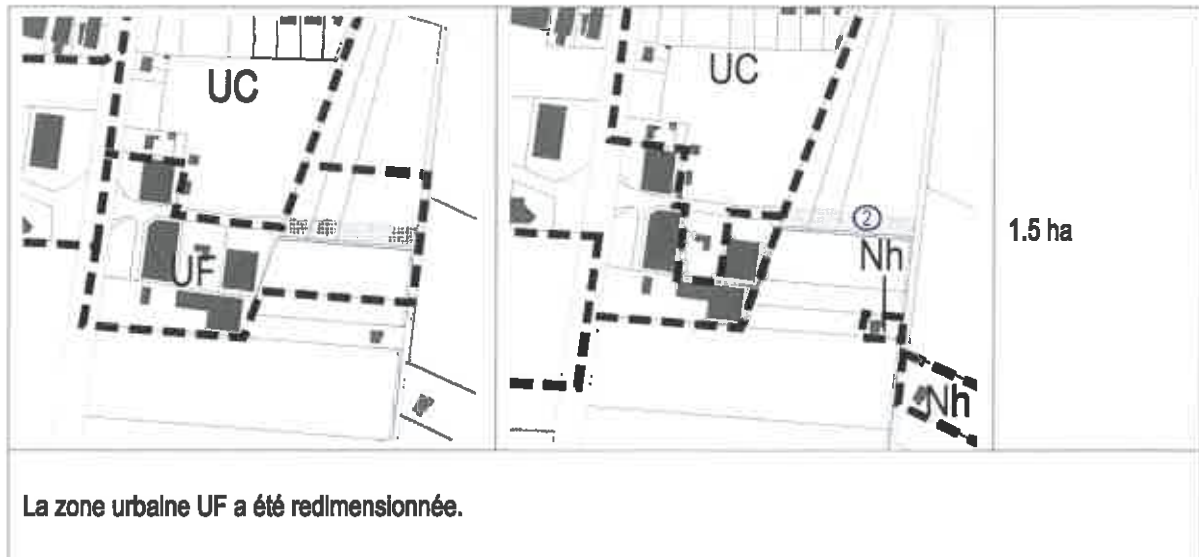


Figure 8. Foncier réaffecté dans le cadre du PLU de Poulainville

### 3. PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 CONCERNÉS

---

Issu des données INPN et de l'état des lieux et objectifs de gestion (TOME 1), cette partie présente les différents sites Natura 2000 qui concernent cette évaluation des incidences et l'intérêt de classement de ces zones Natura 2000.

Issu du même document d'objectifs, les trois sites Natura 2000 présentent une interdépendance tant géographique qu'écologique et appartiennent à la vallée de la Somme. Ils sont donc traités sur un même niveau et en parallèle dans le cadre de cette évaluation des incidences.

#### 3.1. IDENTIFICATION (SOURCE INPN)

Site 1 :

**FR2200356 - Marais de la moyenne Somme entre Amiens et Corbie ( Directive « habitats, faune, flore »)**

Site éclaté de la Moyenne vallée de la Somme en plusieurs noyaux intégrant quelques aspects originaux du val de Somme : les Hortillonnages et le Marais de Daours. Le tronçon est de morphologie et d'affinités biogéographiques intermédiaires entre la basse vallée élargie et sublinéaire et la moyenne vallée méandreuse.

Les noyaux valléens de biotopes tourbeux alcalins de la Somme, à caractère subatlantique/subcontinental donnent bien entendu la toile de fond du site avec sa mosaïque d'étangs, de tremblants, de roselières, de saulaies et de boisements tourbeux plus matures. Les habitats turfcocoles basiphiles, en particulier les herbiers aquatiques, les herbiers de chenaux, les voiles flottants de lentilles, les bordures amphibies à *Eleocharis acicularis* sont particulièrement bien représentés ici. Quelques noyaux d'acidification superficielle de la tourbe conduisent à la formation d'habitats acidophiles ombrogènes d'intérêt exceptionnel avec diverses sphaignes, notamment la Boulale à sphaignes et *Dryopteris* à crêtes. Aux extrémités du site, deux ensembles particuliers :

- les hortillonnages d'Amiens, exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et cultureux (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques ;
- le marais de Daours, ensemble de prés paratourbeux subatlantiques-subcontinentaux du *Selino carvifoliae* - *Juncetum subnodulosi*, dominés par une falaise abrupte d'éboulis calcaires à affinités submontagnardes et thermophiles.

Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 10 espèces protégées
- diverses plantes rares et menacées

-cortège des tourbières alcalines

-présence d'espèces à aire très fragmentée en raison de leur disparition générale (*Nymphoides peltata*, *Oenanthe fluviatilis*)

-Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes

Intérêts faunistiques :

- ornithologiques :

\*avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passereaux notamment fauveltes, ardélidés)

\*plusieurs oiseaux menacés au niveau national (ZICO)

- entomologiques : plusieurs insectes menacés dont un papillon de la directive (*Lycaena dispar*)

- batrachologiques : plusieurs espèces de la directive dont le Triton crêté.

Vulnérabilité :

La régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçales, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été gravement accélérés par la pollution du cours de la Somme et les envasements qui l'accompagnent. Il s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive des intérêts biologiques. La recherche d'un équilibre dynamique et des flux de matière passe obligatoirement par un rajeunissement structural du système et la restauration de pratiques d'exportation de la matière organique telles que fauche avec enlèvement des foins, pâturage extensif, tourbage. Cet équilibre pour être efficace ne peut se concevoir globalement qu'à l'échelle de l'ensemble de la vallée et de son bassin versant, puis à l'échelle de chaque marais et de sa périphérie. Un tel projet est actuellement en place sur le site du marais communal de Blangy-Tronville protégé par un arrêté de biotope.

Site 2 :

### **FR2200355 - Basse vallée de la Somme de Pont-Rémy à Breilly**

Vaste ensemble humide tourbeux, qui, complété par le site des "Marais de Mareuil-Caubert", forme le "supersite" de la Basse-Somme entre Amiens et Abbeville. L'éventail des habitats aquatiques, amphibies, hygrophiles à mésohygrophiles du lit majeur tourbeux de la Somme est complété par deux coteaux en continuité caténales et une petite vallée affluente. La complémentarité du système humide de grande vallée tourbeuse, du système hygrophile de petite vallée et xérophile des versants en font une situation particulièrement représentative et exemplaire des grandes vallées du plateau picard. L'ensemble de la vallée, au rôle évident de corridor fluvial, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux, liée aux équilibres trophiques, hydriques, biologiques, aux flux climatiques et migratoires ; ainsi, le mésoclimat submontagnard particulier qui baigne les coteaux calcaires, dépend directement de l'hygrométrie et des brumes dégagées ou piégées par le fond de vallée. Cependant, ce mésoclimat, bien moins différencié ici qu'en amont d'Amiens, s'atténue progressivement avec l'élargissement de la vallée et la proximité de la mer. Sur le plan géomorphologique, la Somme, dans cette partie, développe un exemple typique et exemplaire de large vallée tourbeuse en U à faible pente. L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par des affinités continentales atténuées.



Le système alluvial tourbeux alcalin de type transitoire subatlantique-subcontinental de la Basse Somme présente un cortège typique et représentatif de milieux. En particulier, les habitats aquatiques, les roselières et cariçaies associées aux secteurs de tremblants et aux petites vasques à *Utricularia minor*, ont ici un développement spatial important et coenotiquement saturé, tandis que persistent quelques-uns des derniers lambeaux de pré oligotrophe tourbeux alcalin subatlantique subcontinental.

Associés au fond humide de la vallée et en étroite dépendance des conditions mésoclimatiques humides créées, les versants complètent le complexe valléen par un ensemble de pelouses, ourlets et fourrés calcicoles où se mêlent les caractères thermophiles et submontagnards. Sur les craies dénudées, les groupements pionniers hébergent parfois *Sisymbrium supinum*.

### Qualité et importance :

Les intérêts spécifiques sont en conséquence nombreux et élevés, surtout floristiques :

- plantes supérieures avec 20 espèces protégées,
- nombreuses plantes rares et menacées, diversité du cortège des tourbières alcalines et des populations pelousaires,
- présence d'une espèce de la directive (*Sisymbrium supinum*).
- Bryophytes remarquables, notamment le groupe des sphaignes
- Richesse en orchidées : populations stables d'*X Orchiaceras spurium*

### Intérêts ornithologiques :

- avifaune paludicole nicheuse (rapaces, anatidés, passerøaux notamment fauveltes, ardélidés)
- plusieurs oiseaux sont menacés au niveau national
- site inventorié en ZICO

### Autres intérêts faunistiques :

- entomologiques (nombreux insectes menacés ?....)
- batrachologiques (diversité et taille des populations, présence du *Triturus cristatus* inscrit à l'annexe II de la directive,...).

### Vulnérabilité

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de nutriments est insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. En conséquence, le système tourbeux alcalin est marqué par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux circulantes de la Somme, par un engorgement généralisé des espaces aquatiques, par la

régression du réseau prairial, l'extension des cultures (maïs), de la populiculture et du mitage.

### Site 3 :

#### FR2212007 - Étangs et marais du bassin de la Somme

Ces portions de la vallée de la Somme entre Abbeville et Pargny comportent une zone de méandres entre Cléry-sur-Somme et Corbie et un profil plus linéaire entre Corbie et Abbeville ainsi qu'à l'amont de Cléry-sur-Somme. Le système de biefs formant les étangs de la Haute Somme constitue un régime des eaux particulier, où la Somme occupe la totalité de son lit majeur. Les hortillonnages d'Amiens constituent un exemple de marais apprivoisé intégrant les aspects historiques, culturels et culturels (maraîchage) à un vaste réseau d'habitats aquatiques. Le site comprend également l'unité tourbeuse de Boves (vallée de l'Avre qui présente les mêmes systèmes tourbeux que ceux de la vallée de la Somme). L'ensemble du site, au rôle évident de corridor fluvial migratoire, est une entité de forte cohésion et solidarité écologique des milieux aquatiques et terrestres.

L'expression du système tourbeux alcalin est marquée par un vieillissement généralisé avec accélération de la dynamique arbustive et préforestière, par une dégradation de la qualité des eaux, par un envasement généralisé. Après une époque historique d'exploitation active, quasiment sans végétation arbustive et arborée, d'étangs de tourbage, de marais fauchés et pâturés, ce sont donc les tremblants, roselières, saulaies et aulnaies, bétulaies sur tourbe, qui structurent aujourd'hui les paysages de la vallée (tandis que disparaissent les différents habitats ouverts).

#### Qualité et importance :

Ce site constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune paludicole nicheuse (populations importantes de Blongios nain, Busard des roseaux, passereaux tels que la Gorgebleue à miroir,...), et plusieurs autres espèces d'oiseaux menacés au niveau national (Sarcelle d'hiver, Canard souchet...).

Outre les lieux favorables à la nidification, le rôle des milieux aquatiques comme sites de halte migratoire est fondamental pour les oiseaux d'eau.

#### Vulnérabilité

Actuellement la vallée de la Somme ne fonctionne plus comme un système exportateur : avec la régression ou la disparition des pratiques de fauche, pâturage, étrépage, tourbage, l'exportation de matière est le plus souvent insuffisante pour maintenir un état trophique correct du système. Il en résulte des phénomènes d'atterrissement et de minéralisation de la tourbe, de vieillissement des roselières, cariçales, moliniaies au profit des mégaphorbiaies et fourrés hygrophiles. Ces processus ont été accélérés par la pollution du cours de la Somme et par l'envasement. Les vastes surfaces de roselières inondées qui dominaient de nombreux secteurs il y a 50 ans ont été considérablement réduites, de même que les herbiers aquatiques de qualité et les prairies humides pâturées.

Par ailleurs, les inondations de 2001 ont déposé des limons qui ont notamment altéré l'état de conservation des roselières et des habitats tourbeux et accéléré l'envasement de nombreux étangs.

Enfin, phénomène plus récent, la prolifération de la Jussie, dans un premier temps dans les étangs de la Haute

Somme et plus récemment à l'aval d'Amiens, est une menace importante qui pèse sur les milieux aquatiques.

De ces différents phénomènes évolutifs ou ponctuels s'en suit une perte importante de diversité et une régression progressive de l'intérêt biologique. Quelques secteurs sont mieux préservés car bénéficient d'une gestion cynégétique adaptée, de mesures de protection (réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope) ainsi que de projets de gestion conservatoire spécifiques.

A l'aval de Corbie, plusieurs marais font l'objet d'une gestion conservatoire contractuelle afin de limiter les phénomènes de vieillissement de la végétation et de préserver le patrimoine naturel en particulier ornithologique), en concertation avec les acteurs locaux. Citons, le Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville, les marais de Tirancourt et le marais communal de la Chaussée-Tirancourt, le marais communal de Belloy-sur-Somme, les Prés à Pion à Longpré-les-Corps-Saints et l'étang le Maçon à Mareuil-Caubert. Entre Amiens et Abbeville, la zone de préemption au titre des ENS du Conseil général de la Somme est un outil d'intervention utilisé à l'amiable.

### 3.2. LES OBJECTIFS DE GESTION ET DE CONSERVATION

Les objectifs de gestion sont issus du tome 1 du document d'objectifs commun à 4 sites Natura 2000 du fait de leur indépendance en termes d'habitats communautaires et de dynamiques naturelles.

*« Le diagnostic écologique a mis en évidence la présence de quatre grands types de milieux (secs, boisés, humides et aquatiques) dans lesquels sont présents des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire qu'il est important de préserver.*

*Le diagnostic socio-économique a, quant à lui, montré l'importance des diverses activités présentes sur les sites de même que leurs impacts potentiels sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. En effet, certaines activités s'avèrent indispensables au maintien et à la préservation des milieux et espèces. »*

L'enjeu global de ces 3 sites Natura 2000 mentionner dans le DOCOB est le suivant :

Les objectifs de conservation issus de l'état des lieux et de la traduction de l'enjeu global se retrouvent dans le tableau ci-après :

Enjeux écologiques et socio-économiques
Favoriser l'ouverture ou la réouverture des milieux
Limiter les sources de pollution sur les sites
Endiguer et prévenir le développement d'espèces invasives
Maintenir les activités de production et de loisirs favorables aux milieux et espèces
Développer des pratiques respectueuses de l'environnement
Favoriser les actions favorables aux milieux naturels

Figure 9. Enjeux écologiques et socio-économiques recensés sur les sites Natura 2000

## 4. RELATION DU SITE DE PROJET AVEC LES ESPACES NATURA 2000

### 4.1. TOPOGRAPHIE



Figure 10. Des points de vue lointains par une topographie relativement plane sur la commune

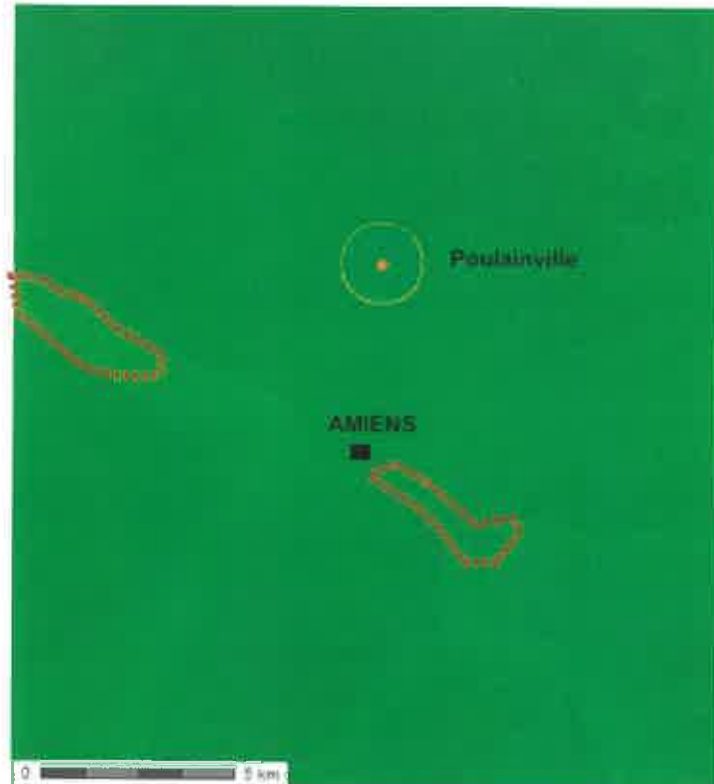
La topographie de Poulainville est caractérisée par un paysage de plateaux aux larges horizons.

La commune présente des variations altimétriques du nord au sud relativement peu perceptible à large échelle.



La partie septentrionale culmine à 132 mètres, tandis que la partie méridionale est située à 40 mètres.

Figure 11. Topographie de la commune de Poulainville



Une relation directe du site avec les zones Natura 2000 peut être établie du fait d'une connexion topographique point haut : Poulainville et point Bas Amiens à proximité des zones Natura 2000.

Cependant, la nature du projet et l'éloignement de la commune de près de 8km ne permet pas d'établir un lien direct en termes d'impacts environnementaux.

**Légende :**  
 Zone Natura 2000  
 Altimétrie

*Figure 12. Topographie du site de projet en relation avec les zones Natura 2000*

## 4.2. HYDROGRAPHIE



*Figure 13. Hydrographie du site de projet en relation avec les zones Natura 2000*

En relation avec la topographie (chapitre précédent), le lien entre le réseau hydrographique du site de projet avec les zones Natura 2000 est présent mais ne concerne que les infiltrations au sol et le ruissellement. En effet, le réseau hydrographique de la commune est absent sous la forme de rivières ou ruisseaux.

Ce lien s'il existe ne permet pas d'établir la présence d'impact environnemental sur la zone Natura 2000 au vue de la nature du projet et son éloignement avec tout élément hydrographique.

### 4.3. TRAME VERTE ET BLEUE



Figure 14. Rupture dans la trame verte et bleue entre le site de projet et les zones Natura 2000

La qualité de la trame verte au sein de la commune est relativement faible du fait d'une rare interconnexion avec la trame bleue et d'un espace agricole très développé avec l'absence d'espace tampon (bosquet, haie...). Leur absence entraîne des corridors écologiques absents sur la commune.

Entre le site de projet et les espaces Natura 2000, la rupture dans la trame verte et bleue que constitue le réseau viaire et la ville d'Amiens ne permet pas d'établir un lien entre ces deux entités. Ainsi les impacts du projet sur les sites Natura 2000 ne sont pas établis.

## 5. CONCLUSION

Le résumé au sein du tableau suivant des différents types de projets autorisés dans le cadre du PLU de Poulainville permet de conclure à l'absence d'impacts sur les zones Natura 2000.

Projet autorisé par le PLU	Hors site Natura 2000		En site Natura 2000	
	Dans un rayon supérieur à 500m d'un site Natura 2000	A proximité directe d'une zone Natura 2000 (moins de 500m)	Hors habitats d'espèces d'intérêt communautaire	Au sein d'un ou des habitats d'intérêt communautaire
Extension spatiale en continuité de la trame bâtie		Non concerné	Non concerné	Non concerné
Densification en interne de la trame bâtie		Non concerné	Non concerné	Non concerné
Reclassement en zone N d'un secteur urbain		Non concerné	Non concerné	Non concerné
Restitution d'un espace urbanisable à un espace agricole		Non concerné	Non concerné	Non concerné

Incidences sur Natura 2000	
Potentielles Incidences sur Natura 2000	
Absence d'incidence sur Natura 2000	
Incidences potentielles positives sur l'environnement	

Figure 15. Tableau des incidences dans le cadre du PLU de Poulainville

L'absence d'impact potentiel ou avéré recensé au sein du projet envers les espaces Natura 2000 notamment au vue de sa distance avec le site de projet évoqué, ne permet pas d'établir une liste de mesures compensatoires ou de mesures de réduction des effets.

**Cela ne doit pas écarter les enjeux environnementaux qui concernent le projet de PLU. Le projet engendre effectivement des impacts sur l'environnement. Ils ont été évalués et limités dans le cadre de l'élaboration du PLU tant en terme de consommation de l'espace que par la prise en compte des zones N ou éléments de paysage.**

**De manière générale, la volonté des différents partenaires du projet d'inscrire un projet de planification urbaine en y intégrant l'ensemble des mesures visant à atténuer l'impact de ces effets sur l'environnement, a été l'une des composantes récurrente dans le cadre de l'élaboration du PLU de Poulainville.**



**LISTE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1.	Contexte régional <sup>3</sup>	
Figure 2.	Positionnement de la commune par rapport aux espaces Natura 2000 (source inpn)	4
Figure 3.	Positionnement de la commune par rapport aux espaces inventoriés ( source inpn)	4
Figure 4.	PADD de la commune de Poulainville à l'échelle de la commune	6
Figure 5.	PADD de la commune à l'échelle du bourg	7
Figure 6.	Potentialités des espaces interstitiels vacants recensés sur Poulainville	8
Figure 7.	Etat des lieux de la consommation des espaces dans le cadre du PLU de Poulainville	10
Figure 8.	Foncier réaffecté dans le cadre du PLU de Poulainville	12
Figure 9.	Enjeux écologiques et socio-économiques recensés sur les sites Natura 2000	17
Figure 10.	Des points de vue lointains par une topographie relativement plane sur la commune	18
Figure 11.	Topographie de la commune de Poulainville	18
Figure 12.	Topographie du site de projet en relation avec les zones Natura 2000	19
Figure 13.	Hydrographie du site de projet en relation avec les zones Natura 2000	19
Figure 14.	Rupture dans la trame verte et bleue entre le site de projet et les zones Natura 2000	20
Figure 15.	Tableau des incidences dans le cadre du PLU de Poulainville	21

